

Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

EAU

Les enjeux liés à l'eau en Hauts-de-France

Un relief faible, une absence de grands fleuves et une faiblesse des débits qui entraînent une **faible dilution des pollutions et une forte sensibilité des milieux**.

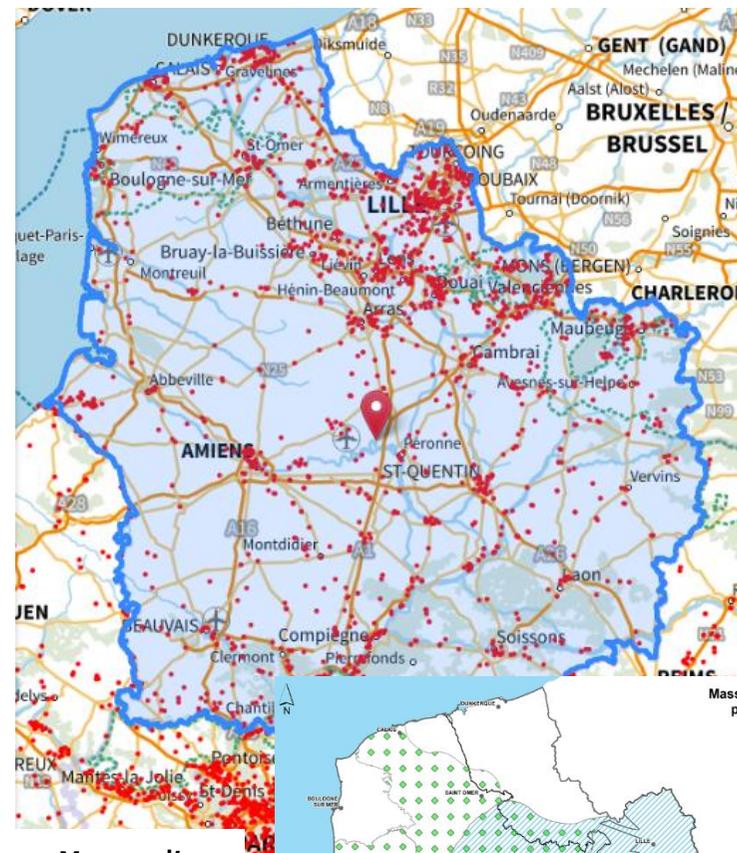
Un réseau d'eau de surface très dense, fortement modifié (des rivières canalisées et de nombreux canaux) **connecté aux nappes qui induit de fortes interactions entre nappes et rivières**.

Les apports d'eau, dus aux précipitations quasi-exclusivement, rendent d'autant plus **importante l'infiltration pour alimenter les nappes souterraines qui enregistrent plus de 96 % des prélèvements**.

La dimension transfrontalière est importante puisque les transferts naturels et gravitaires d'eau se font vers la Belgique en aval sur plusieurs secteurs. **La qualité et la quantité notamment en cas de crues de l'eau qui part en Belgique est un enjeu**.

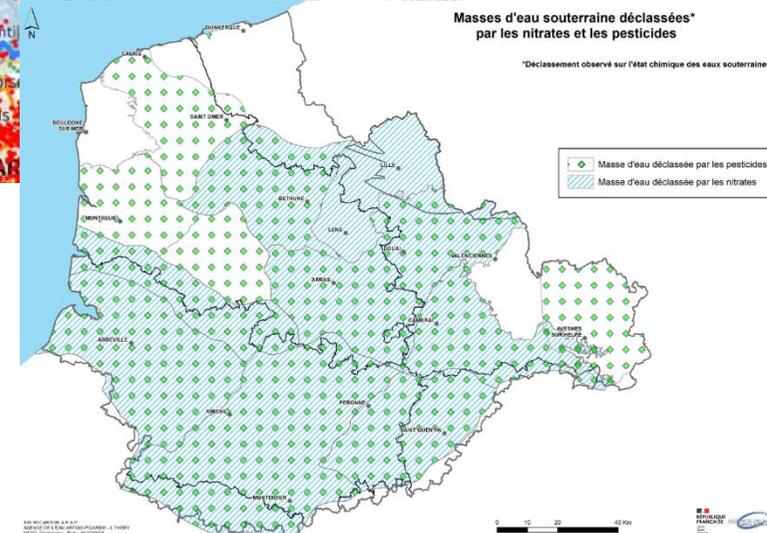
La région est dense et urbanisée, avec un tissu industriel historiquement important et toujours très présent, ce qui induit de **fortes pressions sur la ressource en eau qualitativement (rejets) et quantitativement (gros préleveurs industriels, population importante)**.

L'agriculture qui occupe les 2/3 du territoire régional (hors forêt) et caractérisée par de grandes cultures conventionnelles alimentant d'importantes filières agro-alimentaires induit également de **fortes pressions sur la ressource en eau, qualitativement (nitrates, pesticides) et quantitativement (irrigation croissante)**.



Établissements déclarant des rejets et transferts de polluants

Masses d'eau souterraine déclassées par les nitrates et/ou pesticides



Rappel des leviers d'actions retenus pour la territorialisation de la planification écologique

Levier 36 : Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

Définition : Ce levier vise à décliner au sein des territoires la baisse prévue au niveau national de 10% des **prélèvements** en eau elle-même déclinée à l'échelle des bassins hydrographiques

Enjeu : près de 33 Mdm³ ont été prélevés en France, dont :

- 49% pour la production d'électricité (refroidissement des centrales)
- 16% pour les canaux de navigation
- 17% pour les ménages
- 10% pour l'agriculture
- 8% pour l'industrie

Le changement climatique risque de diminuer l'eau disponible de 25 à 50 Mdm³ et les débits estivaux de 30 à 60%

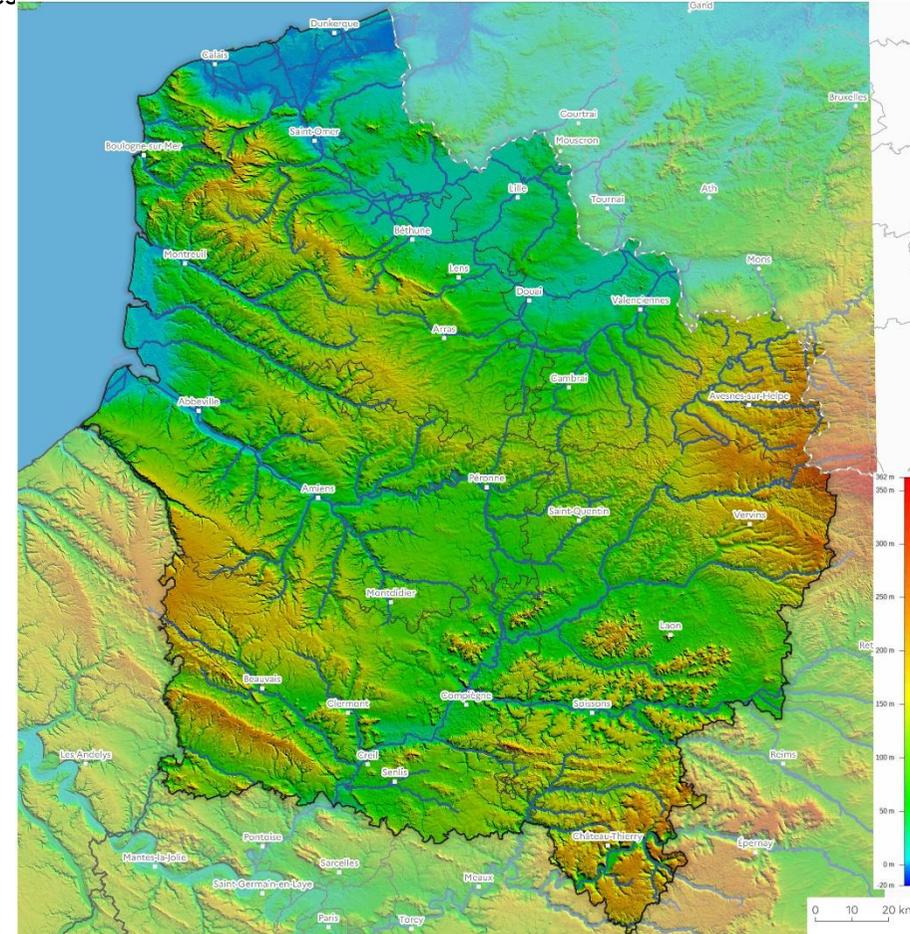
Constat national : la fréquence des épisodes de sécheresse est en hausse, avec des bassins versants et des nappes phréatiques en déséquilibre quantitatifs structurel

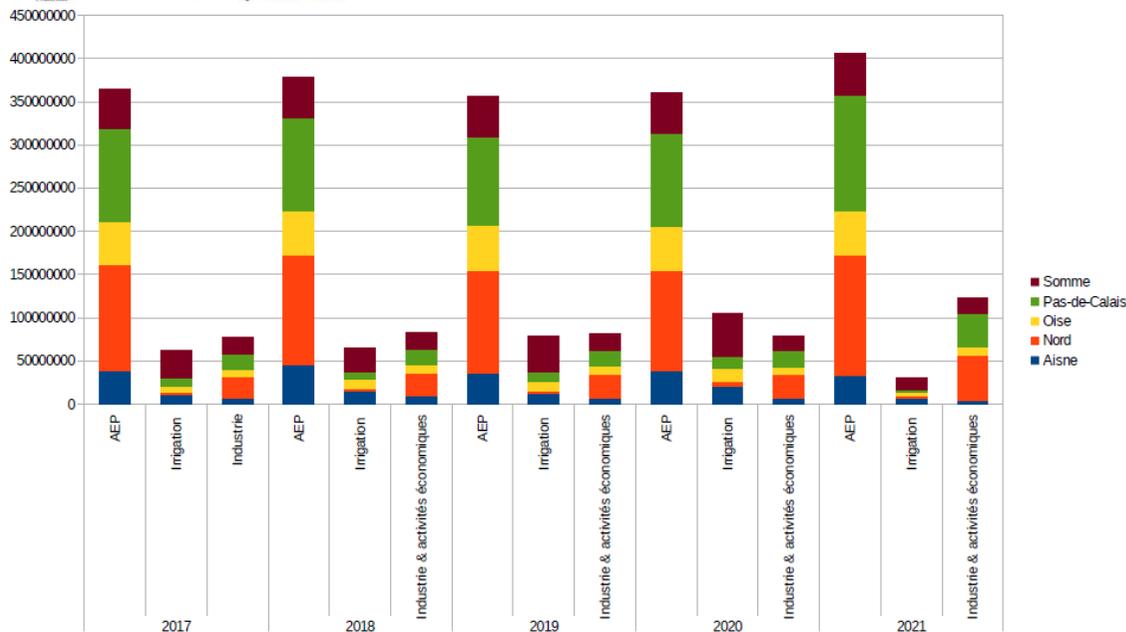
Cible 2030 nationale : **-10% des prélèvements** vs. 2019

- Tout usage confondu
- La quantité d'eau pour l'agriculture ne doit pas augmenter (même avec une surface irriguée qui augmente)

Solutions :

- Sobriété
- Reconception des méthodes et systèmes
- Réutilisation des eaux usées traitées et des eaux non conventionnelles
- Restauration des milieux naturels





Les 2 comités de bassin de la région ont validé une trajectoire Hauts-de-France :

Pour l'agriculture : flat ;

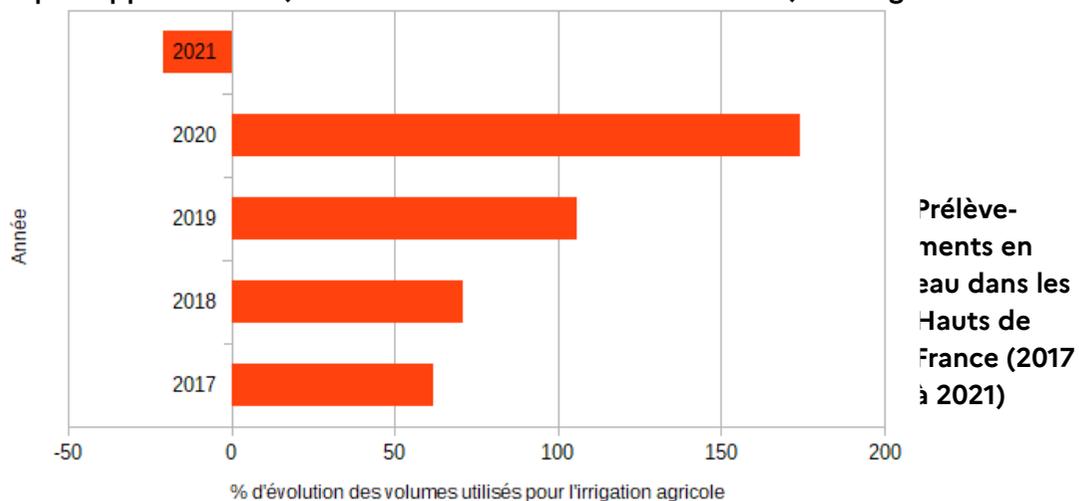
Pour l'industrie : flat en Artois Picardie et -4 % sur Seine Normandie ;

Pour l'alimentation en eau potable : -14 % pour les 2 bassins.

Forte croissance des volumes d'eau utilisés pour l'irrigation (sauf 2021, année humide et niveau de recharge des nappes haut).

Entre + 2 % et + 16 % pour l'alimentation en eau potable ; - 0,54 % à + 57 % pour l'industrie.

Écarts par rapport à 2016 (dernière année non sèche de référence) sur irrigation



Prélèvements en eau dans les Hauts de France (2017 à 2021)

Levier 37 : Protection des zones captage

Définition : Ce levier vise à couvrir les captages d'eau identifiés comme sensibles par un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Une définition nationale stabilisée est prévue à court terme.

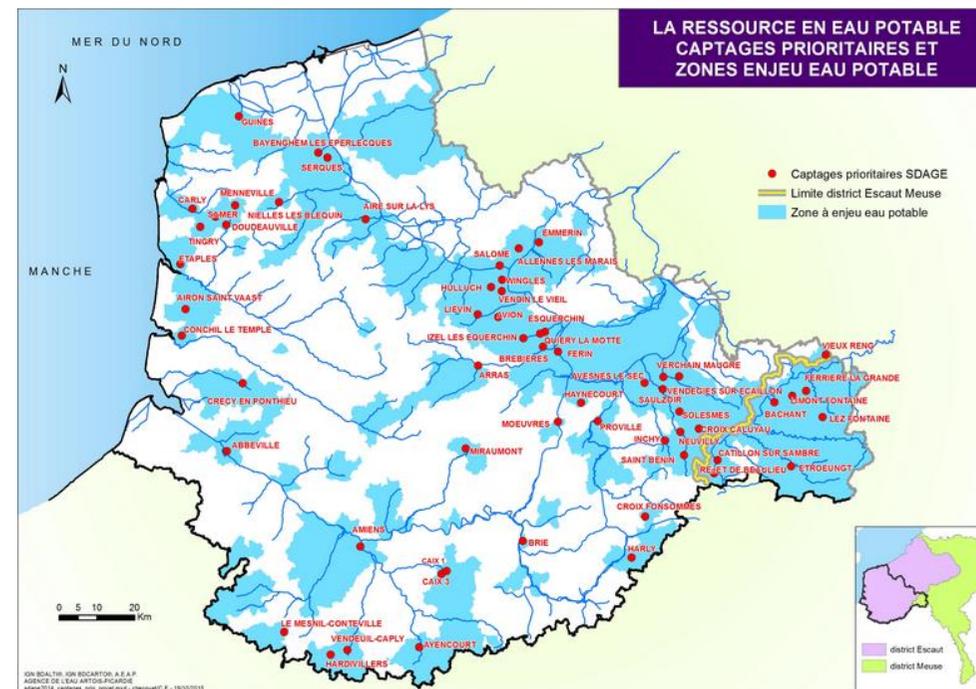
Enjeu : 10,3 M de français ont été alimentés par une eau non conforme aux limites de qualité pour les pesticides (> 0,1 µg/L) en 2022 et 11k par une eau non conforme présentant un risque sanitaire (seuil dépendant de la molécule -, pesticides...)

Constat national : Des procédures ont été engagées par la Commission européenne sur les pesticides et les nitrates (contentieux nitrates de la CJCE), lesquelles invitent à accélérer la lutte contre ces pollutions diffuses

Cible 2030 nationale : identifier tous les points de captage sensibles et les doter d'un PGSSE

Solutions : Accompagner la mise en œuvre de pratiques bas intrants et/ou faibles résidus dans l'environnement dans les aires d'alimentation, dont l'agriculture biologique. Mise en œuvre du plan d'action régional nitrates, notamment sur les zones d'action renforcées

Captages prioritaires bassin Artois Picardie



Sont considérés comme "dégradés" les captages ayant franchi les 50% de la norme nitrates ou produits phytos, soit **environ 50% des captages en Hauts-de-France** (environ 800 sur 1609).

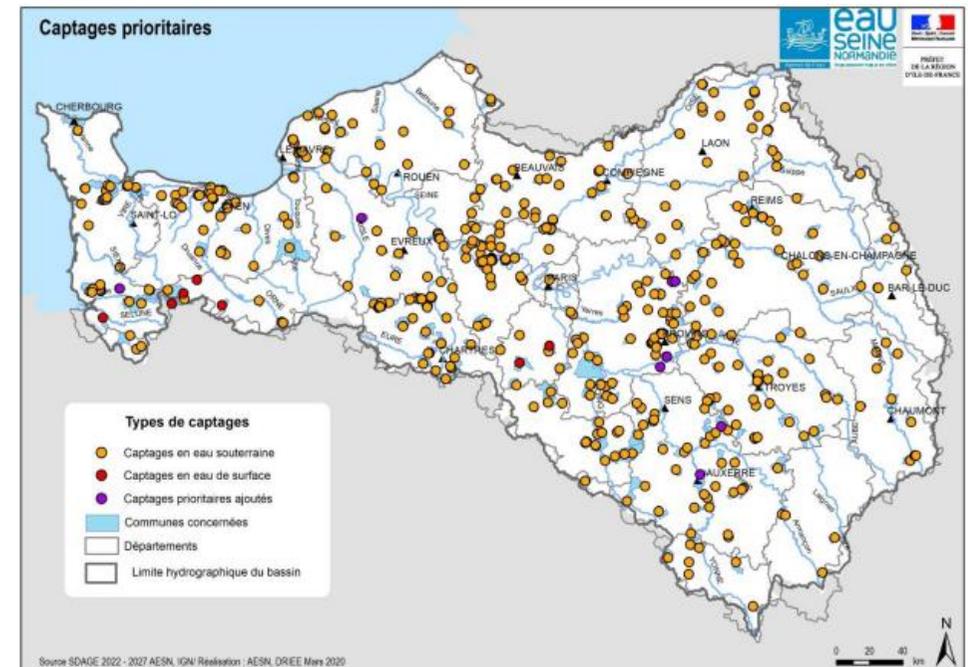
92 % des captages disposent d'une déclaration d'utilité publique (DUP parfois très ancienne).

On recense plus de 1 587 points de captage actifs
(1030 en Artois Picardie (dont 965 disposant d'une DUP)
557 en Seine Normandie (dont 498 disposant d'une DUP).
Certains de ces captages ont un périmètre de protection.

177 ont une aire d'alimentation (cf <https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/recherche-des-aac>)

104 captages ont été définis comme prioritaires en raison de critères de qualité et de quantité.

Captages prioritaires bassin Seine Normandie



Levier 38 : Désimperméabilisation des sols

Définition : la désimperméabilisation des sols est une solution fondée sur la nature permettant, notamment, de restaurer le grand cycle de l'eau en restaurant la capacité d'infiltration à la parcelle. Elle permet d'atteindre les objectifs de stockage d'eau dans les sols et les nappes, et de lutte contre le ruissellement et les inondations.

Enjeu : Environ 3,4 Mha imperméabilisés (+500 kha entre 2006 et 2015), soit 2/3 des sols artificialisés

Constat national : L'imperméabilisation des sols (artificialisation empêchant l'infiltration de manière pérenne) perturbe le cycle de l'eau en réduisant la quantité d'eau stockée en profondeur et en augmentant le ruissellement (et donc les risques d'inondation et de crue)

Cible 2030 nationale : Pas d'objectif spécifique au niveau national

Solutions :

- Renaturation et restauration d'écosystèmes
- Suppression des couches imperméables (bitume...)

Rappel du cadre d'action

Le plan national d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

Le plan national comporte 53 mesures, organisées autour des objectifs suivants :

Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs

- Economiser l'eau pour tous les acteurs, avec l'objectif de -10 % d'eau prélevée d'ici 2030 ;
- Mieux planifier, en déclinant l'objectif territoire par territoire ;
- Mieux mesurer les volumes prélevés.

Optimiser la disponibilité de la ressource

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en réduisant les fuites ;
- Valoriser les eaux non conventionnelles (REUT, eau de pluie, eaux grises...), en développant 1000 projets de réutilisation sur le territoire, d'ici 2027 ;
- Améliorer le stockage dans les sols, les nappes, les ouvrages en remobilisant les ressources existantes, et répondre au besoin de développer l'hydraulique agricole, dans le respect de la réglementation.

Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

- Prévenir les pollutions des milieux aquatiques et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage ;

- Restaurer le grand cycle de l'eau pour restaurer la fonction filtre de la nature, avec l'objectif de développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau.

Mettre en place les moyens d'atteindre ces ambitions

- Améliorer la gouvernance de la gestion de l'eau, en incluant l'ensemble des acteurs autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible ;
- Assurer une tarification et un niveau de financement de la gestion de la ressource en eau adéquats, avec l'objectif d'assurer le financement de la politique de l'eau et de mieux inciter à la sobriété dans les usages et à une meilleure performance des réseaux ;
- Investir dans la recherche et l'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion de l'eau, afin de franchir des paliers d'innovation.

Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse

- Améliorer la gestion des périodes de sécheresse, avec l'objectif de mieux informer et prévenir les situations de tension.

Des engagements tenus

- Rendre compte des avancées et actualiser le plan autant que de besoin.

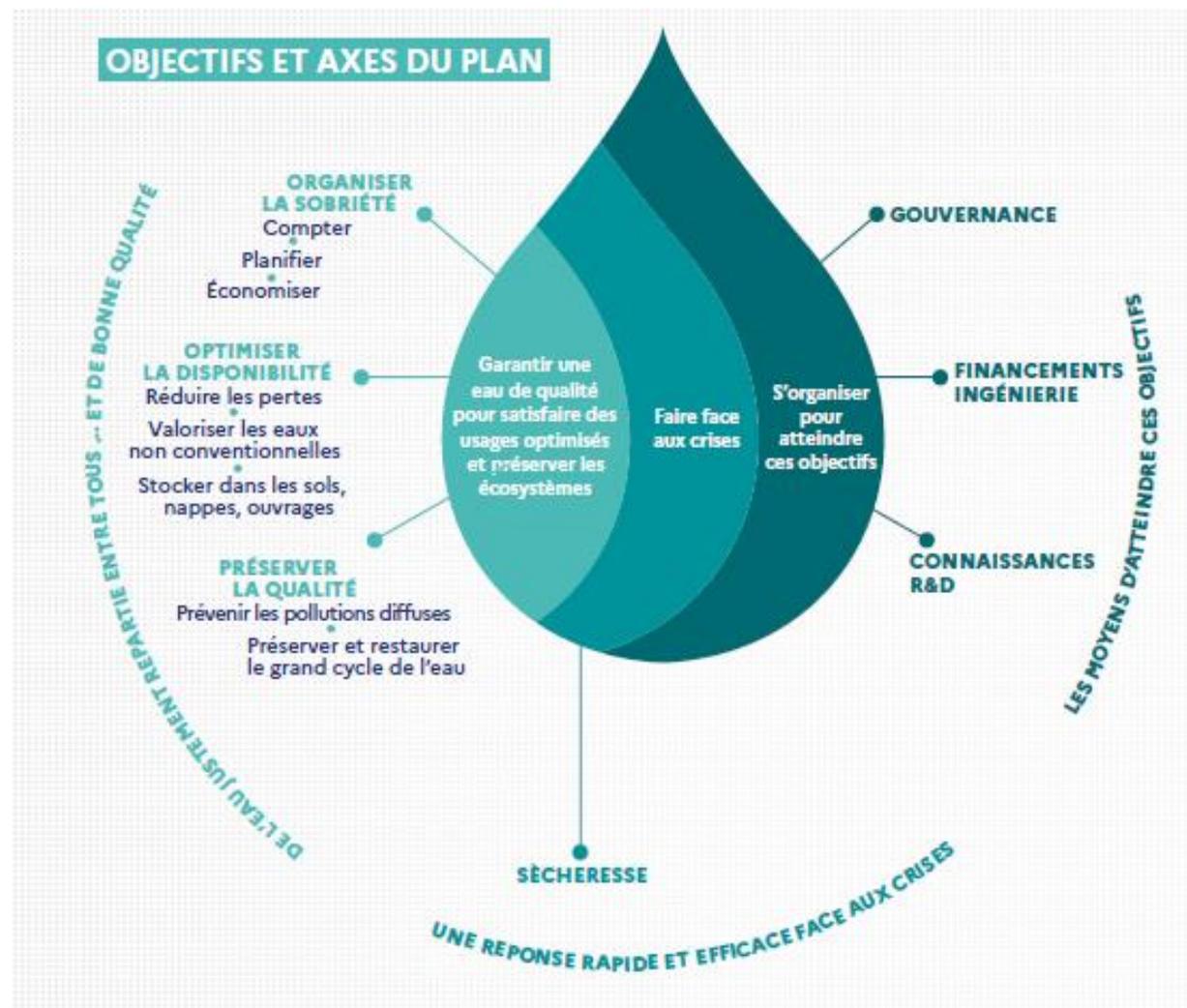
Déclinaison du plan national eau

Le plan national demande à chaque bassin de se fixer une trajectoire de sobriété de moins 10 % des prélèvements en eau d'ici 2030. Les moyens à mobiliser pour concrétiser les objectifs du plan relèvent à la fois de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques, des associations et des citoyens.

Les comités de bassin sont les échelons clefs de la déclinaison de ce plan (Bassin Artois Picardie et bassin Seine Normandie, pour les Hauts-de-France). Les plans eau pour les bassins Seine Normandie et Artois Picardie ont été discutés en 2023 et engagés en 2024.

Fortes de leur expérience de gestion de l'eau par bassin versant, de la planification écologique et du financement de projets locaux, les agences de l'eau, établissements publics de l'État, sont des opérateurs centraux pour la mise en œuvre du plan eau, piloté par le comité de bassin.

La présence des syndicats mixtes, qui font vivre les démarches SAGE (schéma de gestion des eaux) sur l'ensemble du territoire, mettent en place la concertation nécessaire pour définir les volumes disponibles et une répartition par usages.



Proposition de typologies de projets pour agir

Levier n°36 : sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau, levier 37: protection des zones captage, levier 38: désimperméabilisation des sols

S'acheminer vers la sobriété des usages

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à mieux connaître le foncier dans son occupation et son usage pour en avoir une meilleure gestion.

Elaboration d'un schéma directeur Intercommunal d'assainissement



Objectif : Assurer la préservation de la ressource en eau et la réutilisation des eaux usées.

Porteur : Communauté de Communes Somme Sud-Ouest

Lutter contre les réseaux d'eau fuyards



Objectif : Améliorer le rendement en eau potable, via la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement.

Porteur : Communauté de Communes Val de Somme

Garantir la qualité de l'alimentation en eau

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à garantir la qualité de l'eau en préservant les zones de captage

Garantie de la protection des points de captage sensibles par des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) ;

Etablissement des contrats de captage entre les financeurs et acteurs / usagers des zones concernées ;

Lancement des appels à projet de recherche pour anticiper le niveau de dégradation des masses d'eau ;

Exercice du droit de préemption sur les terres agricoles situées à proximité d'un point de captage prioritaire.

Pistes complémentaires

Protéger la ressource en maîtrisant le foncier ;
Maîtriser les types de culture au sein des aires de captage en eau potable ;
Mettre en place un régime assurantiel entre les agriculteurs et les collectivités pour limiter la prise de risque.

Aider à infiltrer l'eau au plus près

Cette famille de projets regroupe des initiatives qui visent à favoriser l'infiltration rapide des eaux de pluie



Déconnexion des eaux pluviales du réseau d'eaux usées Installer des cuves de récupération des eaux de pluie, des zones de stationnement perméables et inscrire cette déconnexion dans les futurs travaux de voirie.

Porteur : Communauté de Communes du Pays du Coquelicot



Végétalisation des écoles

Objectif : Désimperméabiliser les sols.
Porteur : Ville d'Amiens

Création de critères / bonification dans les soutiens financiers aux propriétaires privés en fonction du taux d'imperméabilisation ;

Intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme

Enseignements de la COP en Somme

Les travaux de la COP en Somme, ont permis de définir les actions prioritaires à mener pour accompagner les territoires, notamment sur le sujet de l'eau. Ces éléments sont synthétisés ci-dessous. Les travaux de la COP en Somme sont accessibles [ici](#).

Eau et agriculture

Actions prioritaires

- Finaliser et valoriser les études en cours sur les volumes prélevables :
- Études SAGEs HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat)
- Étude Chambre d'agriculture « Hautes eaux »
- Mettre en valeur les pratiques agricoles vertueuses et les leviers pour les mobiliser dans la durée : création d'un outil de communication type vademecum
- Optimiser la gestion volumétrique mise en œuvre dans le département
- Valoriser la méthode de gestion volumétrique au niveau régional
- S'approprier les outils de gouvernance : séminaire à organiser (PTGE, OUGC, PAEC, PAT....)

Eau et industrie

Actions prioritaires :

- Compléter les études technico économiques par des études d'optimisation du cycle de l'eau dans les processus industriels (établir un bilan de consommation et identifier les usages)
- Mettre en place des compteurs pour sectoriser les canalisations et assurer un suivi des consommations d'eau par secteur afin

d'identifier rapidement les fuites et assurer ainsi un vrai pilotage de la gestion de l'eau sur le site

- Favoriser l'utilisation des eaux pluviales pour des activités de lavage externes ou industrielles (exemple : camion et extérieur des cuves de citerne de lait) afin de réserver l'eau potable à des usages strictement dédiés à la consommation humaine
- Renforcer la formation technique des gestionnaires de stations d'épuration (STEP) afin d'optimiser la gestion des installations, voire de réviser des processus qui ne sont parfois plus adaptés.
- Former et accompagner pour la mise en œuvre des dossiers administratifs
 - Compréhension de la réglementation en vigueur.
 - Identification des différentes aides possibles.
- Mutualiser la gestion de l'eau et les échanges d'eau en fonction des usages, selon le modèle d'AFE. Travailler sur la complémentarité des processus, la proximité des installations et les bonnes relations entre acteurs pour une gestion optimisée de la ressource en eau.

Eau potable et collectivités

Actions prioritaires :

- Mettre en place un observatoire local de l'eau, tant sur l'aspect technique, que sur le volet économique
- Élaborer un schéma départemental de distribution de l'eau potable
- Construire une stratégie de gouvernance territoriale pour faire face aux enjeux et aux menaces

Accompagnement des projets

Les dispositifs du conseil régional pour contribuer à la préservation de l'eau, des espaces naturels et de la biodiversité

- Hydr : Agir en faveur de la prévention des inondations, de la protection de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique (études et travaux)
- Aqua : Agir en faveur des milieux aquatique ; études de connaissance, de maîtrise d'œuvre et de travaux.
- Politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) - fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France (FAPL) – DATL
- Soutien aux projets d'aménagements qualitatifs d'espaces publics contribuant à la végétalisation, à la désimperméabilisation.

L'accompagnement par les agences de l'eau

Accompagnements sur le bassin Artois Picardie

L'agence de l'eau Artois Picardie propose des **appels à manifestation d'intérêt (AMI) ainsi que plusieurs appels à projets. Ceux-ci sont consultables en ligne : [Les appels à projets de l'agence de l'eau | Agence de l'Eau Artois-Picardie](#)**

Les échéances propres à chaque appel à projets sont précisées annuellement.

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les solutions fondées sur la nature

Cet AMI vise à promouvoir les Solutions fondées sur la Nature à travers le financement d'études de conception de projets permettant de répondre aux défis de la gestion de l'eau (résilience des milieux aquatiques et humides, prévention des inondations, recharge de la nappe, etc.) tout en préservant la biodiversité.

Appel à projets : fenêtres sur l'eau : Le dispositif se met à jour du plan Eau !

Destiné aux scolaires de cycle 3 et 4 et aux périscolaires, FENETRES SUR L'EAU « **Raconte-moi l'eau** » propose de nombreuses thématiques.

Appel à projets : villes sobres et perméables

Sur le Bassin Artois-Picardie, 93 % de l'eau potable vient des nappes souterraines. Cet appel à projet met l'accent sur les économies d'eau ainsi que la protection des sols. Il vise à agir à la source en désimperméabilisant l'espace urbain afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales, seule source de l'eau potable, dans les sols et les nappes et à améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Appel à projets : résilience de l'agriculture et de ses filières face au changement climatique

Face à l'augmentation des risques de sécheresse, et de précipitations plus variables et intenses, un ensemble de solutions sont à déployer pour rendre l'agriculture plus résiliente. Cet appel à projet met l'accent sur les économies d'eau ainsi que la protection des sols.

Appels à projets : matériel d'irrigation performant et économe en eau :

Cet appel à projets a pour but de financer du matériel d'optimisation de l'irrigation pour remplacer l'utilisation du canon par la rampe ou la micro-irrigation.

Appel à projets : réductions des fuites dans les réseaux et réservoirs d'eau potable

Cet appel à projets vise à accompagner les collectivités dans leurs efforts de renouvellement et d'entretien de leurs réseaux et réservoirs en vue, d'une part d'aider les territoires avec les rendements les plus faibles, d'autre part, de massifier les économies réalisées et d'atteindre les objectifs du plan Eau.

Appel à projets : promotion de la réutilisation des eaux non conventionnelles

Cet appel à projets cherche à promouvoir des études de faisabilité opérationnelles des travaux visant à l'utilisation de ressources alternatives et des eaux non conventionnelles, pour limiter les prélèvements dans la ressource et la réserver à des usages de type eau potable.

Il s'adresse aux différents porteurs de projets que sont les collectivités territoriales et les acteurs économiques et agricoles.

Accompagnements sur le bassin Seine Normandie

L'agence de l'eau Artois Picardie subventionne certains projets. Cette offre est consultable en ligne :

[Plan eau : l'agence de l'eau pleinement mobilisée | Agence de l'Eau Seine-Normandie](#)

Pour protéger l'eau potable, les collectivités, les agriculteurs et les filières agricoles peuvent bénéficier de subventions [voir les mesures du plan eau : 14, 20, 23, 27]

- Programme de lutte contre les fuites pour les collectivités à faible rendement et pour toutes celles qui s'orientent vers l'usage de dispositifs innovants pour limiter les fuites (sauf métropoles et communautés urbaines) : jusqu'à 60% du montant du projet ;
- Mise en place des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux et des programmes d'actions pour la protection des captages, développement des mesures de transition agricole pour l'eau : paiement pour services environnementaux, mesures agro-environnementales et climatiques : jusqu'à 80% du montant du projet et jusqu'à 100% s'agissant des paiements pour services environnementaux (PSE) opérés par des collectivités à l'attention des agriculteurs ;
- Développement des filières liées à des productions agricoles à bas niveau d'intrants, jusqu'à 40% du montant du projet.

Pour économiser, recycler et protéger la ressource en eau, les entreprises peuvent dès maintenant bénéficier de subventions [voir les mesures du plan eau : 1, 18]

- Engagement un programme d'économies d'eau, de recyclage, de réutilisation des eaux usées traitées ou d'eaux non conventionnelles, en lien avec le process, jusqu'à 60% du montant du projet ;
- Désimperméabilisation, végétalisation et réaménagement des aires de parkings et de service pour une gestion à la source des eaux de pluies en lien avec le changement climatique, développement des solutions fondées sur la nature et accueil de la biodiversité sur les sites : jusqu'à 60% du montant du projet.

Pour s'engager dans la sobriété et la réduction des pollutions, les exploitations agricoles peuvent bénéficier de subventions [voir les mesures du plan eau : 4, 19, 20 et 27]

- Développement des projets collectifs de résilience face au changement climatique, accompagnement technique aux changements de pratiques, animation : jusqu'à 80% du montant du projet ;
- Mise en place la récupération des eaux de pluies sur les bâtiments d'élevage, adhésion aux Paiements pour Services Environnementaux proposés par 14 collectivités qui protègent leur eau potable : jusqu'à 40% du montant du projet ;
- Adhésion aux Paiements pour Services Environnementaux qui protègent la biodiversité et en particulier les zones humides :

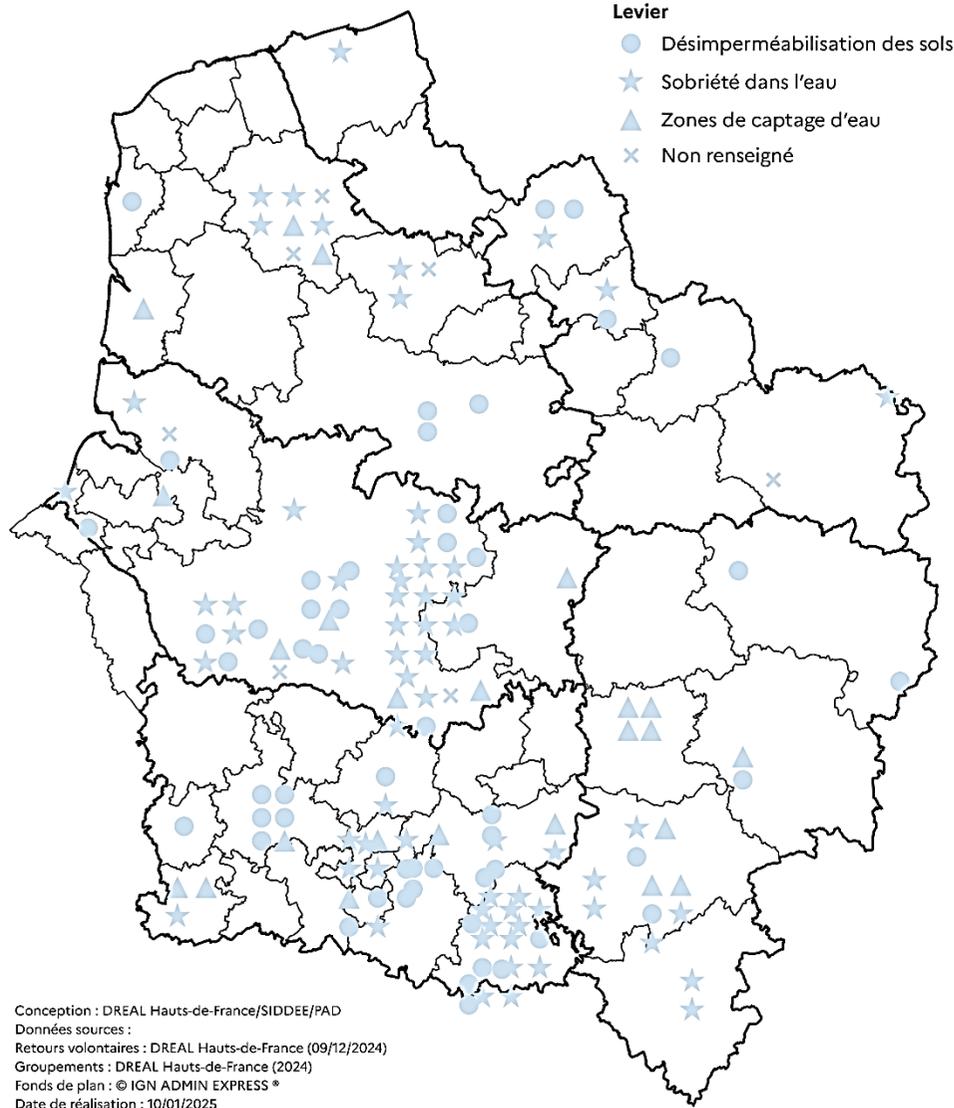
les agriculteurs reçoivent un paiement en partie conditionné à l'atteinte de résultats sur l'écosystème ;

- Développement des solutions fondées sur la nature (haies, agroforesterie, enrichissement de la matière organique des sols) : jusqu'à 80% du montant du projet.

Les collectifs et les collectivités engagés dans des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ou des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), en particulier sur les zones de répartition des eaux, peuvent bénéficier de subventions [voir les mesures du plan eau : 12, 30]

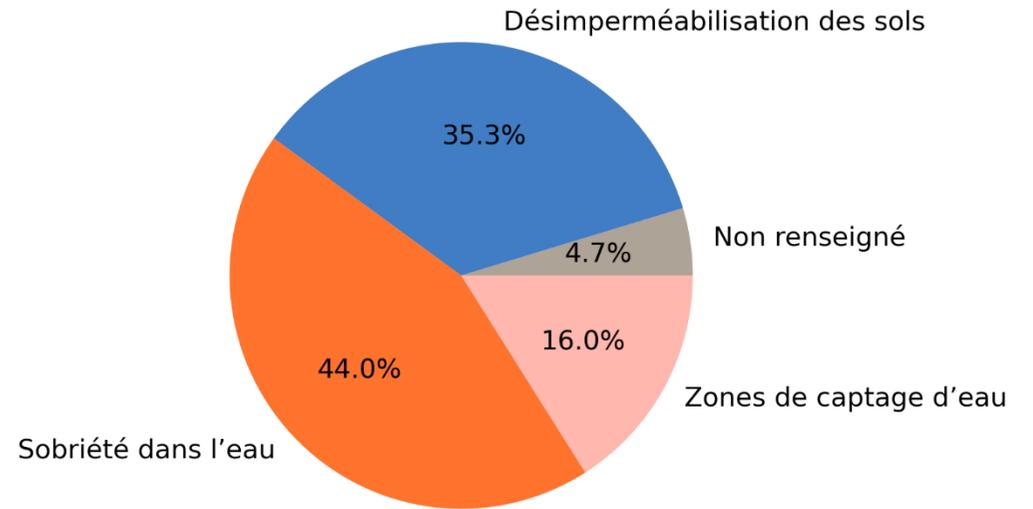
- Développement des projets collectifs de résilience face au changement climatique, de réduction de l'usage de l'eau : jusqu'à 80% du montant du projet ;
- Réalisation d'études de volumes prélevables : jusqu'à 80% du montant du projet ;
- Expérimentation sur l'installation de compteurs avec télétransmission pour une gestion en temps réel des prélèvements : entre 40 à 80% dans le respect de l'encadrement communautaire ;
- Expérimentation sur les solutions fondées sur la nature, l'infiltration de l'eau dans les sols en désimperméabilisant, en protégeant, restaurant les zones humides et les zones d'expansion des crues : jusqu'à 80% du montant du projet.

Vivier de projets COP



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD
Données sources :
Retours volontaires : DREAL Hauts-de-France (09/12/2024)
Groupements : DREAL Hauts-de-France (2024)
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®
Date de réalisation : 10/01/2025
Réf. : 24-178-L

Projets déplacés avec la fonction "Déplacement de points" de QGIS afin d'afficher les points superposés.



Pour aller plus loin, éléments versés au débat

Contribution du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER): Contributions de la commission environnement formulée concernant le volet eau

« Vers une grande politique de l'eau en Hauts-de-France », 2022

La quantité, la qualité et la disponibilité durable de l'eau en Hauts-de-France

- Sanctuariser l'ensemble des champs captants sur leurs aires d'alimentation des Hauts-de-France avec des activités (agriculture à bas niveau d'intrants dont l'agriculture biologique, espaces de nature, etc.) compatibles avec la préservation de la qualité de la ressource en eau (notion d'opposabilité).
- Améliorer les installations et infrastructures d'alimentation en eau potable, de collecte des eaux usées et de gestion des eaux pluviales (remplacement de vieux tuyaux, amélioration de routes, de bordures et de trottoirs) ainsi que les systèmes d'approvisionnement en eau existants.
- Conditionner dans les Hauts-de-France toutes implantations de nouvelles entreprises fortement consommatrices d'eau à 1/ la présence d'une ressource d'eau suffisante à proximité ou par interconnexion déjà existante, 2/ à l'engagement d'une démarche concertée territoriale d'économie d'eau d'un volume équivalent et 3/ à des garanties apportées sur l'absence d'impact sur les écosystèmes aquatiques et les zones humides concernées.

Adapter la gestion à la situation territoriale

- Intégrer massivement les enjeux inter-SDAGE Artois-Picardie et Seine-Normandie dans le Schéma Régional d'Aménagement, de

Développement Durable et d'Égalité des Territoires Hauts-de-France (SRADDET) notamment sur les enjeux interrégionaux et transfrontaliers de la gestion de la ressource des eaux souterraines, la qualité et la quantité des eaux de surface, la gestion des crues, les inondations et la submersion marine.

- Faire assurer par le Conseil régional son rôle d'animateur et de pilote de la gouvernance de l'eau et des stratégies : planification, solidarité territoriale, travail inter-EPTB, renforcement du partenariat avec les Agences de l'eau, dispositif régional d'accompagnement à la structuration de la gouvernance et la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les grands bassins versants, au travers des SAGE et des EPTB, etc. Associer la société civile organisée à cette gouvernance.

Contribution de la fédération professionnelle de la filière des matériaux minéraux de la construction l'UNICEM quant à l'enjeu de la gestion de l'eau d'exhaure

L'utilisation de l'eau d'exhaure, issue de l'exploitation des carrières, est également un sujet d'importance. Aujourd'hui, certains sites de carrières jouent un rôle dans le maintien des débits nécessaires à la préservation de certains écosystèmes. Des projets territoriaux émergent autour de la valorisation de ces eaux, qu'elles soient utilisées pour des applications potables, agricoles ou industrielles. Les collectivités peuvent tirer parti de cette ressource pour faire des économies sur les réseaux d'approvisionnement des communes concernées (arrosage des espaces vert, etc.). Les réflexions doivent être menées à l'échelle des territoires pour développer l'économie circulaire sur ce sujet.

Contribution de l'entreprise SUEZ – reprise des têtes de chapitre de la contribution « L'indispensable évolution du modèle français de financement des services publics d'eau et d'assainissement »

Contexte

- En premier lieu, le secteur de l'eau subit pleinement l'impact du changement climatique.
- En deuxième lieu, le secteur de l'eau doit faire face aux préoccupations grandissantes des citoyens
- En troisième lieu, le secteur de l'eau doit s'adapter aux conséquences du renforcement de la réglementation européenne

L'INÉLUCTABLE HAUSSE DES INVESTISSEMENTS À VENIR POUR RATTRAPER LE RETARD PRIS ET FAIRE FACE À LA NOUVELLE DONNE DE L'EAU EN FRANCE

UN NOUVEAU CRITÈRE DE LA BONNE GESTION DE LA RESSOURCE, ÉRIGÉ PAR LES POUVOIRS PUBLICS : LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION

LE SECTEUR DE L'EAU EST AUJOURD'HUI FRAGILISÉ, NOTAMMENT EN RAISON D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DEVENU INADAPTÉ

DES PREMIERS LEVIERS EXISTENT POUR FAIRE ÉVOLUER LE MODÈLE DE L'EAU

- Déplafonner la part fixe des tarifs de l'eau
- Accompagner le déplafonnement de la part fixe

PROPOSITIONS

- Supprimer le plafonnement de la part fixe des tarifs de l'eau dans l'article L.2224-12-4 du CGCT
- Prévoir la possibilité d'inclure des premiers m³ dits de première nécessité dans la part fixe
- Renforcer l'aide aux usagers vulnérables par des dispositifs d'aides spécifiques indépendants de la tarification (FSL, chèques eau...)
- Inciter les collectivités à être vertueuses en matière d'investissements, en conditionnant les financements des Agences de l'Eau à la fixation par les collectivités d'un prix de l'eau supérieur à un montant défini par la loi, tout en tenant compte des contingences locales
- Inscrire dans la loi le principe de valorisation économique de la préservation de la ressource pour accompagner l'évolution du modèle auprès des collectivités et des usagers
- Proposer des modèles-type ou clauses-type pour aider l'implémentation des contrats de performance pour les collectivités.

